

RWDH

Rassemblement
wallon pour le

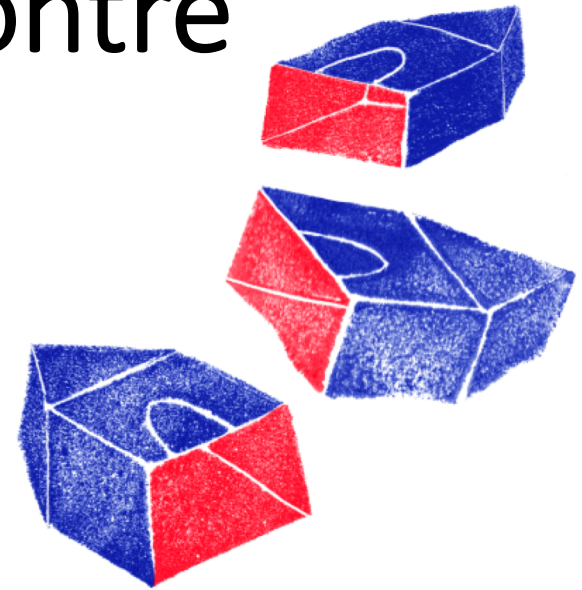
droit à l'**habitat!**



Action en cessation et lutte contre l'inoccupation: *Une brève introduction*

David Praile – Coordinateur du RWDH

Matinée d'information – Louvain-la-Neuve – 3/06/2022



Wallonie

Plan

1. Inoccupation: de quoi parle-t-on?
2. Action en cessation: le chaînon manquant?
3. Pourquoi lutter?

Inoccupation: de quoi parle-t-on?

On n'a que des estimations:

35.000 logements abandonnés -2,5% du parc wallon (Halleux et Lambotte 2004)

40.000 logements inoccupés selon le Fonds du Logement de Wallonie (Le Soir, 2017)

Entre 15.000 et 20.000 logements privés (Etude CEHD 2015)

+ 5.207 logements publics (SWL 2017) – 5,49% en 2020 (IWEPS – SWL)

Au total Estimation (raisonnable) de 30.000 à 35.000 logements

A comparer aux 32 277 ménages candidats au logement social au 1/1/2002 (SWL – IWEPS)

Attention = une partie de la demande seulement

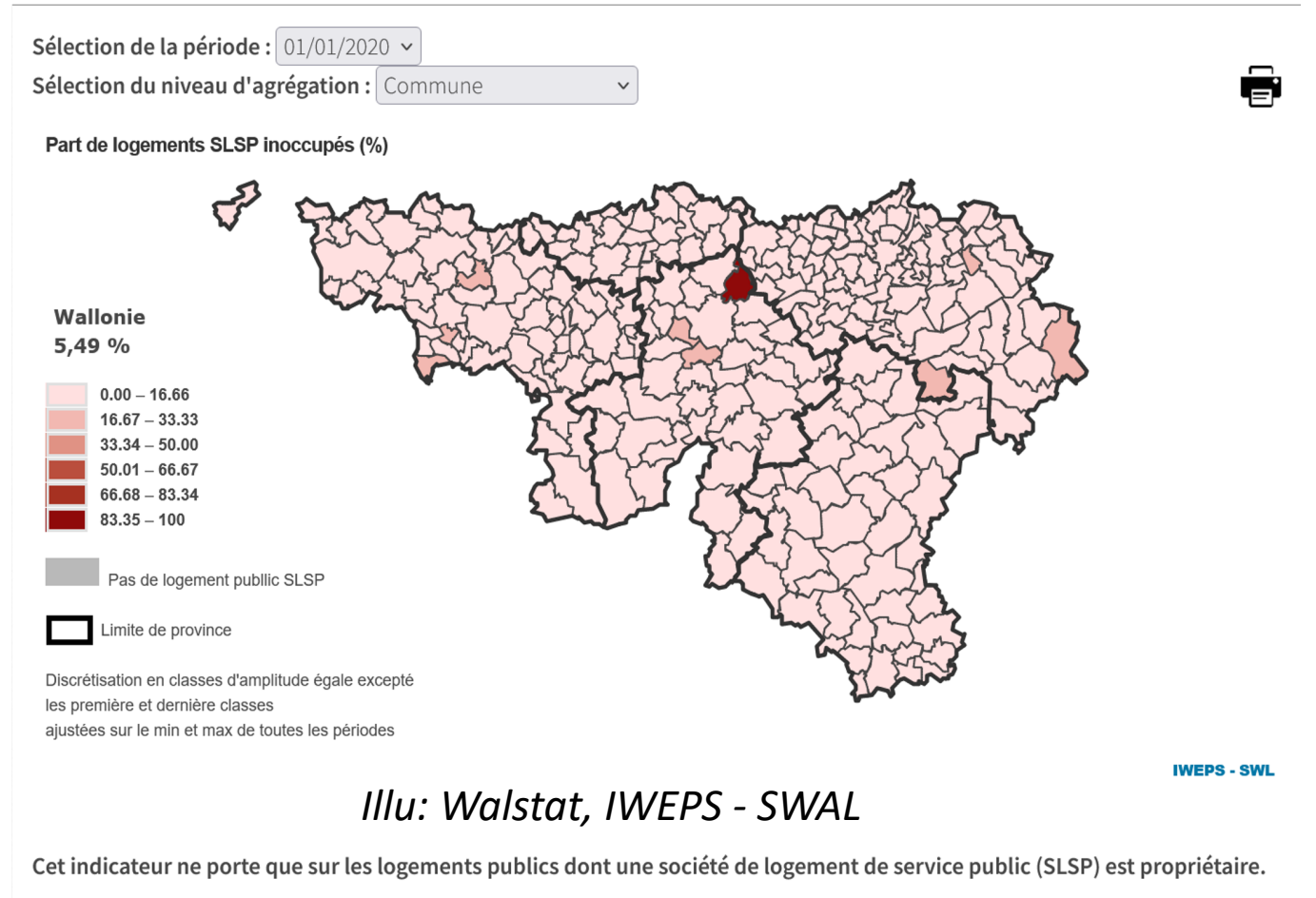
De quoi parle-t-on?

**Une part importante des logements des SLSP:
Environ 5000 inoccupés**

De manière gén:

Très grande
**disparité
régionale**

- Selon les villes
- Entre urbain et rural
- Selon les quartiers
- ...



De quoi parle-t-on?

Une part importante des logements des SLSP:
+/- 2% non louables

Dans le privé:

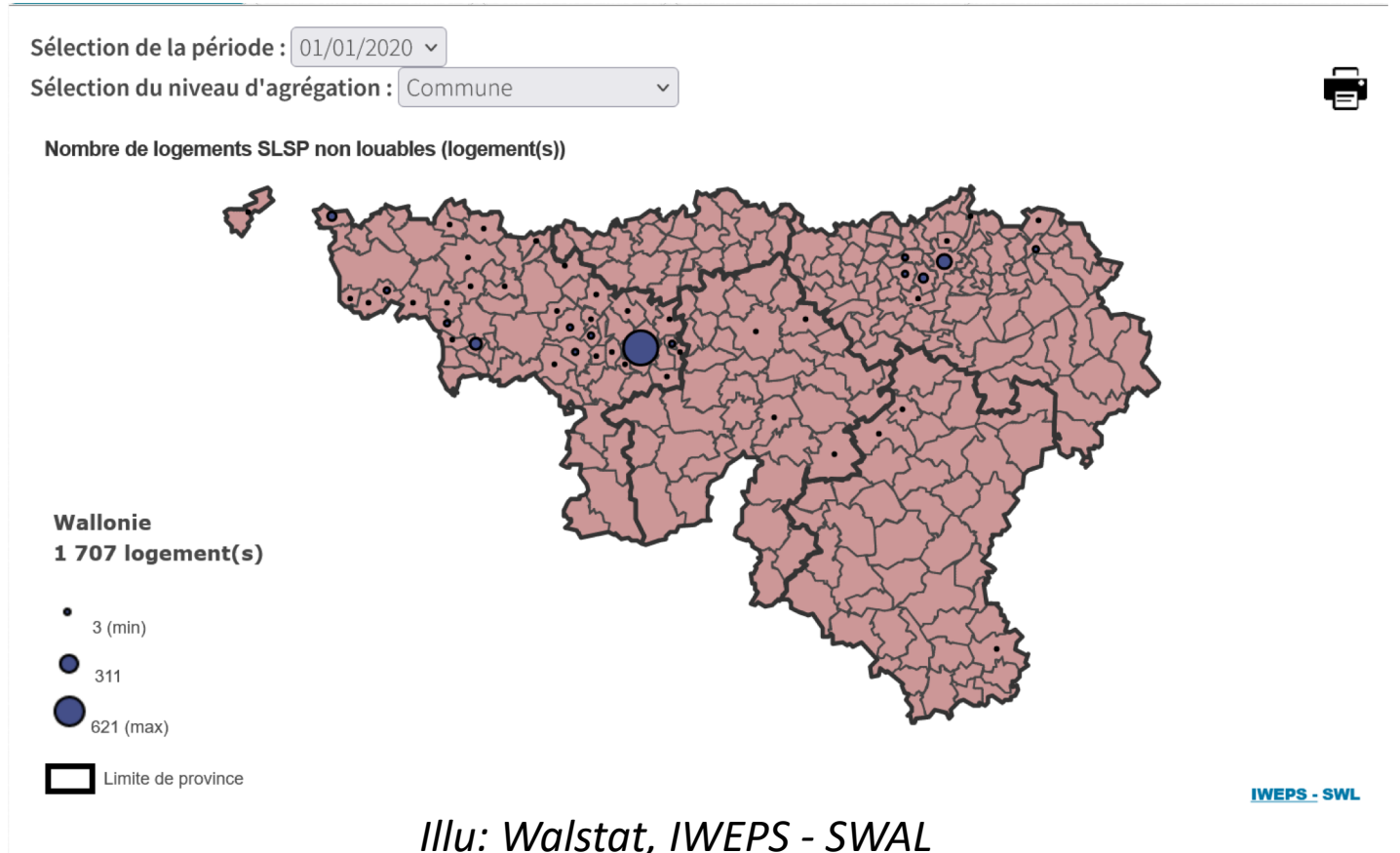
À Liège,

**50% des
logements vides
estimés**

**= étages des
commerces**

(30% depuis plus de
20 ans!)

(Mathilde Flas, Ulg,
2021)



Mesurer pour lutter!

Identifier

Identification par trois méthodes principales trad:

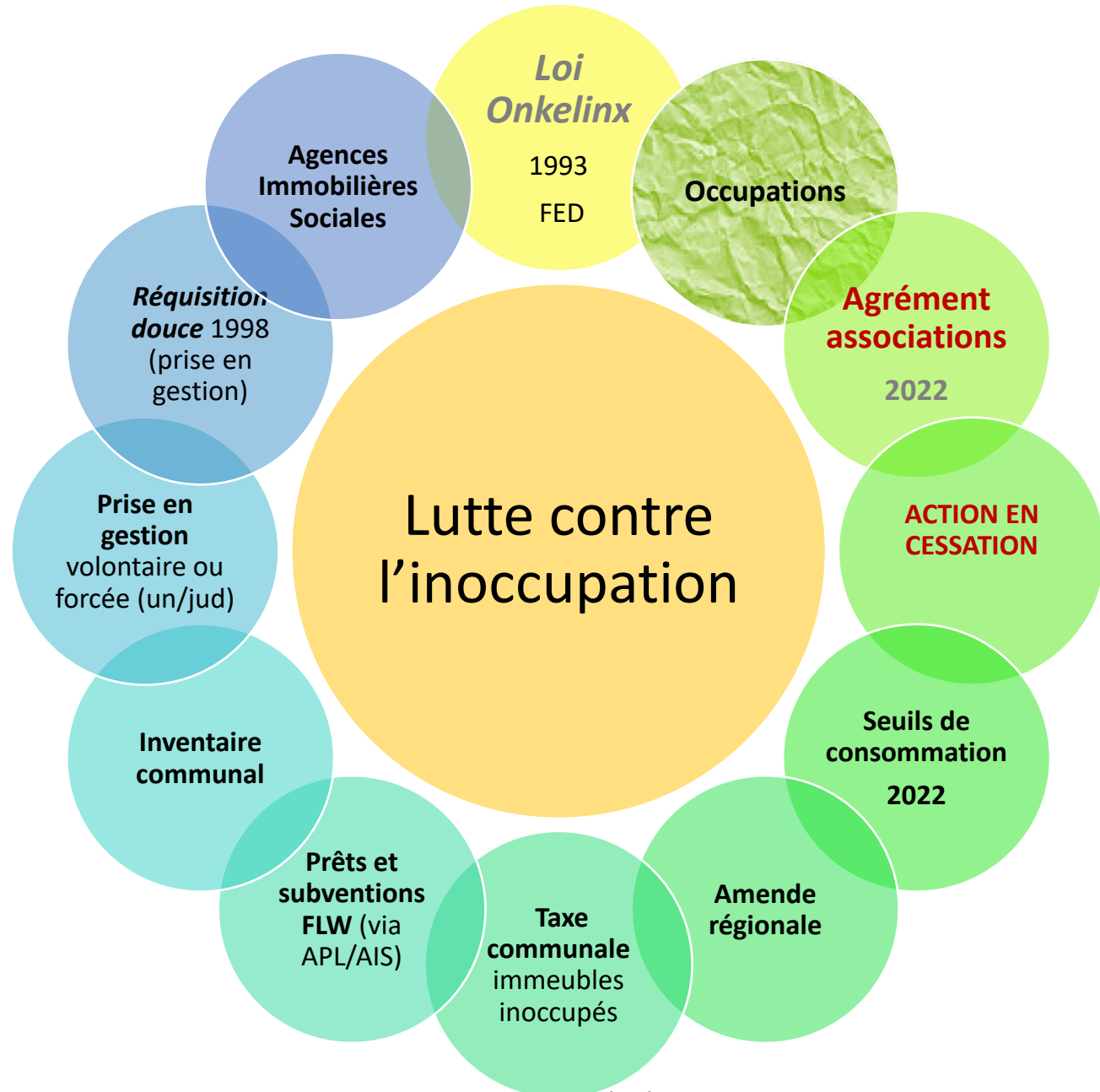
- Visuelle
- Données administratives
- Analyse de de consommations d'eau et électricité (CEHD 2015)

Arrêté du Gouvernement Wallon (AGW) du 19 janvier 2022

- fixe les **seuils de consommation** d'eau et d' électricité
- devrait faciliter **l'identification communale**
- et permettre un **suivi régional...**

Méthode d'identification plus avancée à l'étude (travaux Mathilde Flas, Ulg 2021)

Action en
cessation:
*le chaînon
manquant ?
Le dernier
maillon?*



Pourquoi lutter?

L'habitat n'est pas un bien marchand

*Droit à un logement décent en tant que **lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles.***

Code Wallon de l'Habitation Durable (CWLHD) art.2§1^{er}

La lutte contre l'inoccupation est depuis longtemps reconnue d'utilité publique (loi Onkelinx, Droit de gestion publique, etc.)

Une loi fédérale « anti-squat » qui affaiblit le droit au logement



Pourquoi lutter?

La lutte contre l'inoccupation est **un enjeu éthique et politique**

C'est encore plus vrai **en période de crise de l'accès au logement**

Le droit de propriété ne peut pas prévaloir sur le droit au logement

Laisser son logement **inoccupé est un *abus* du droit de propriété**

Et l'inoccupation constitue désormais une infraction!

Pourquoi lutter?

Pour en finir avec l'inoccupation!

Merci pour votre attention!

contact@rwdh.be

